Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉMÉNAGEMENT DU PARLEMENT VAUDOIS

Dès la fin août, le Grand Conseil siégera au Palais de Rumine

L'aula du Palais de Rumine abritera les débats du Parlement vaudois dès la fin août 2001. Les travaux sont en cours dans le Palais de Rumine pour rénover l'aula, y installer des équipements modernes et aménager des locaux annexes (deux secrétariats et un foyer). Tous ces aménagements tiennent compte des besoins des autres utilisateurs institutionnels et privés du bâtiment.

En octobre 1999, le Grand Conseil décidait de s'installer temporairement dans le Palais de Rumine afin de libérer le bâtiment Perregaux qui nécessite des travaux de réfection importants.

L'aula de Rumine a été vidée de ses 438 fauteuils vétustes qui seront remplacés par 294 sièges, dont 248 seront équipés d'une tablette. La disposition sera maintenue dans le même sens, après que la variante d'un hémicycle regardant en direction de la place de la Riponne eut été écartée. Chaque siège sera équipé d'un dispositif de vote électronique, d'un micro et de diverses prises permettant notamment un branchement internet. Les murs et peintures de cette salle à valeur historique ne seront pas touchés.

Les équipements modernisés de la salle offriront un confort nouveau aux députés et auront des effets sur le fonctionnement du Grand Conseil : le rythme des débats sera accéléré du fait que les députés pourront intervenir depuis leur place ; l'orateur apparaîtra sur un grand écran, grâce à des caméras automatiques qui filmeront les débats en permanence. Les votes seront facilités par un système électronique ; chaque député sera identifié par une carte personnelle si bien qu'il lui sera possible de voter depuis n'importe quelle place de la salle.

Sur le même étage que l'aula, deux petits locaux de 20 m2 chacun seront transformés en bureaux pour le secrétariat du Grand Conseil. Au niveau inférieur, le Sénat sera aménagé en foyer réservé aux députés.

Le Palais de Rumine ayant une vocation essentiellement culturelle, les aménagements prévus dans le bâtiment pour l'usage du Grand Conseil doivent également répondre aux besoins des autres utilisateurs institutionnels et privés (conférences, cours publics, vernissa-ges, séances du " Ciné du musée ", etc.). La cohabitation sera possible du fait que l'installation du Grand Conseil dans le bâtiment ne sera que temporaire.

Le coût total des travaux est de l'ordre de 4 millions de francs. Ils seront terminés pour la session de septembre du Grand Conseil s'ouvrant le mardi 28 août 2001.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 février 2001

M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, Tél. : 021 / 316 70 01 M. François-Joseph Z'Graggen, architecte au Service des bâtiments, Tél. : 021 / 316 73 15